

Une assurance-vie sans accumulation de capital en cas d'invalidité ou de décès

Votre besoin

Couvrir tout ou partie d'un crédit en cas de décès et/ou invalidité.

Avantages

- § En cas de décès, versement d'un capital, pour le remboursement d'un engagement par exemple
- § En cas d'invalidité, versement d'une rente et libération du service des primes
- § Prime relativement faible par rapport au capital assuré

Caractéristiques détaillées

Le capital décès constant reste inchangé pendant la durée du contrat. En revanche, le capital décès décroissant propose une diminution du capital assuré à la fin de chaque année d'assurance.

Bancas risque décès peut être conclue pour une ou deux personnes. Dans le cas de l'assurance sur deux têtes, les prestations prennent effet dès qu'un événement survient sur l'une des deux personnes assurées.